

« Payez pour ce que nous avons perdu » : le rapport d'ICTJ dénonce le manquement du gouvernement congolais à son devoir de payer les réparations ordonnées par la Cour pour les crimes commis par l'armée.



KINSHASA, 21 février 2013 — « [Déni de justice](#) », un rapport du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ en sigle), détaille quatre affaires portées devant la justice militaire de la République démocratique du Congo (RDC), impliquant des douzaines de victimes, de monstrueuses violations des droits de l'homme et près d'un million de dollars en réparations, dus par le gouvernement et non encore versés. Dans chacune des affaires, bien que de sérieux crimes aient été commis contre des civils par des membres de l'armée congolaise, le gouvernement n'a pas encore payé les réparations ordonnées par les tribunaux.

Comme l'explique le rapport d'ICTJ, l'incapacité du gouvernement à agir a de nombreuses conséquences pour les victimes et les communautés affectées, en proie à la violence depuis de nombreuses années. Non seulement les victimes souffrent encore des conséquences des violations des droits de l'homme qu'elles ont subies, mais en plus la situation a détruit la confiance qu'elles avaient dans le système judiciaire et perpétué un climat d'impunité nourrissant des abus toujours en cours.

« Forcer le gouvernement congolais à payer pour les crimes commis par l'armée faciliterait la mise en place de réformes désespérément nécessaires pour éviter les abus en cours aujourd'hui à l'Est du Congo » affirme Sharanjeet Parmar, Chef de Mission pour le programme RDC d'ICTJ.

« Le pillage de Mbandaka » est l'une des affaires examinées dans le rapport. Début juillet 2005, des soldats congolais stationnés près de Mbandaka ont pillé des maisons et des magasins dans la ville, et mené de violentes attaques dans les rues contre les habitants.

En 2007, la Cour militaire de Mbandaka a confirmé la condamnation de huit soldats dont trois pour crimes contre l'humanité, et ordonné au gouvernement de payer 126.000 dollars américains aux victimes. Mais il a été rapporté que huit des condamnés se sont depuis échappés de prison, et les plaignants n'ont reçu aucune indemnisation.

Charlotte est l'une des 25 victimes qui ont participé au procès.

Elle se rappelle comment, durant les pillages, un groupe de soldats a pénétré de force dans sa maison et l'a violée plusieurs fois devant ses deux filles. Pour essayer de les arrêter, ces dernières ont proposé aux soldats 60 dollars américains – toutes les économies familiales. Les hommes ont pris l'argent et sont partis.

Aujourd'hui, la vie de Charlotte reste un calvaire. N'ayant reçu aucun traitement médical à la suite des attaques, elle souffre de problèmes de santé qui l'affaiblissent. Elle est aussi victime de la honte et du rejet de sa communauté en tant que survivante de viol. Son mari l'accuse d'être devenue une « femme de militaire » et l'a chassée du domicile familial. Elle vit aujourd'hui dans une pauvreté abjecte et lutte pour faire vivre ses cinq enfants.

Le sentiment que le jugement de Mbandaka a enfin rendu justice aux victimes est presque parti.

« Entreprendre des réparations au niveau national est plus urgent que jamais » affirme Ruben Carranza, directeur du programme de justice réparatrice d'ICTJ. « En appliquant les jugements de ses propres cours, l'Etat congolais reconnaît ce que ces femmes et leurs familles ont enduré. Il montre aussi aux autres victimes Congolaises que leurs droits ont de la valeur. »

« Dénier de justice » recommande l'établissement d'un mécanisme judiciaire indépendant qui contrôle le paiement des réparations ordonnées par la Cour. Le document propose également que les ministres de la Justice, et du Budget, et des Finances prennent immédiatement les mesures nécessaires pour effectuer les paiements, aux niveaux national et provincial.

Selon ICTJ, les bailleurs de la communauté internationale doivent aussi agir. Le rapport recommande de relier l'aide au développement dédiée aux secteurs de la justice et de la sécurité aux paiements de réparations ordonnées et encore dues, ainsi que d'autres réformes institutionnelles de profondeur.

« Le cycle de guerre et de violence au Congo de l'Est est en train de se renouveler et cela est lié à l'incapacité systématique de l'Etat congolais de se réformer et de protéger la population civile », explique le directeur Afrique d'ICTJ, Dr. Suliman Baldo. « La communauté internationale ne peut plus qu'observer. Pour que les réparations nationales deviennent une réalité, il est nécessaire qu'un soutien politique et des ressources pour le renforcement des compétences soient accordés au pays. »

Le rapport d'ICTJ, disponible en [français](#) et en [anglais](#), explique comment l'exécution du paiement des réparations permettra de restaurer la confiance des victimes dans la loi et dans l'Etat. « Pourquoi nous avoir exposées à la honte, à un procès public pour ensuite nous abandonner sans réparation ? » dénonce Charlotte. « Payez pour ce que nous avons perdu – nous avons également le droit de vivre. »

A propos du ICTJ

Le Centre international pour la justice transitionnelle assiste les pays cherchant à identifier les auteurs d'atrocités passées massives, ou d'abus des Droits de l'homme, et à les faire répondre de leurs actes. Le CIJT agit dans des sociétés sortant d'une domination répressive ou d'un conflit armé, de même que dans des démocraties établies où l'injustice est présente de manière historique et les abus généralisés. Pour en savoir plus, visitez www.ictj.org

Contacts

Kinshasa: Sharanjeet Parmar, Chef de Mission RDC d'ICTJ
Courriel : sparmar@ictj.org Téléphone : +243 81 3165202

New York: Refik Hodzic, Directeur de la communication d'ICTJ
Courriel : rhodzic@ictj.org Téléphone : +1 917 975 2286

Photo: Procès pour crimes de Guerre du Capitaine Blaise BONGI, Tribunal Militaire de Garnison de l'Ituri à Bunia, RDC. Bongji a été reconnu coupable en 2006, mais il s'est évadé de la prison en 2007. Les dommages et intérêts ordonnés par le tribunal n'ont jamais été versés aux victimes. GODE MPIANA/Justice Plus